



CONFÉRENCE INTERNATIONALE

“Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique”

[26-29 septembre 2012]

Afrique du Sud

DOCUMENT D'INFORMATION

Le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud, en collaboration avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, est heureux d'annoncer la tenue d'une conférence internationale sur le thème : **“Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique”**. La Conférence se tient à l'occasion des cérémonies organisées dans le cadre de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO sur le thème **“Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales »**. La conférence réunira les décideurs de haut niveau des gouvernements africains, les institutions de patrimoine, les communautés locales et le secteur du développement.

I-CONTEXTE

1.1- Introduction

1. Le Comité du patrimoine mondial et les Etats Parties ont reconnu depuis longtemps les relations et les défis entre le patrimoine mondial et le développement durable à travers le monde. En tant que continent en voie de développement, l'Afrique fait souvent face aux défis de développement durable tout en maintenant son tissu social et culturel. La communauté du patrimoine mondial fait souvent référence aux concepts tels que « conservation », « valeur universelle exceptionnelle », « gestion durable », « équilibre biologique/écologique », « cohésion sociale », « identité », « développement durable » etc., tandis que les institutions gouvernementales et les agences de développement sont plus à l'aise avec des termes comme « création d'emplois », « croissance économique », « développement d'infrastructure », « développement social », « réduction de pauvreté » etc. Au premier abord, il paraît qu'il y ait des contradictions entre les priorités du Comité du patrimoine mondial et celles des Etats Parties. Le développement durable devrait satisfaire aux besoins socio-économiques, sans compromettre l'avenir des sites du patrimoine mondial. De même, le développement durable prend également en considération l'environnement, l'économie et les aspects sociaux.

1.2-Patrimoine mondial et développement durable

2. La 34^{ème} session du Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010) a donné son aval à un plan d'action développé par une réunion d'experts sur le patrimoine mondial et le développement durable qui avait lieu à Paraty (Brésil) du 29 au 31 mars 2010. Le plan d'action de Paraty a proposé des activités visant à accorder une place importante à une perspective de développement durable au sein de la Convention du patrimoine mondial, dont une réunion consultative d'experts sur le patrimoine mondial et le développement durable qui a eu lieu à Ouro Preto (Brésil) du 5 au 8 février 2012.
3. La 35^{ème} session du Comité du patrimoine mondial a adopté plusieurs amendements aux *Orientations* qui ont fait référence au développement durable, aux fins de garantir d'une part que toute utilisation du patrimoine mondial serait durable et maintiendrait la Valeur Universelle Exceptionnelle, et d'autre part d'affirmer, comme un principe, l'idée que les systèmes de gestion du patrimoine mondial devrait « incorporer les principes du développement durable ».
4. La Déclaration de Paris sur « le patrimoine, moteur de développement », adoptée par la 17^{ème} Assemblée Générale du Conseil international des monuments et de sites-ICOMOS (Paris, 2011) et quelques-unes des résolutions connexes, notamment No. 27 ont données de l'élan à l'adoption du « *Plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la Convention, 2012-2022* ». Le Plan était développé dans le contexte des réflexions sur "Le futur de la Convention" par la 18^{ème} Assemblée Générale (Paris, 2011), et il contient une préoccupation du développement durable, notamment dans la "*Vision pour 2022*", qui demande à la Convention

du patrimoine mondial de « contribuer au développement durable des communautés et des cultures mondiales ».

5. En consultation avec les Etats Parties, le Centre du patrimoine mondial a travaillé systématiquement pour garantir que le patrimoine soit pris en compte dans la formulation des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui aura lieu à Rio de Janeiro en juin 2012 (aussi connu comme Rio +20), ainsi que le nouveau agenda de développement qui sera adopté en 2015 par la communauté internationale comme une recommandation du Plan d'action de Paraty.
6. En reconnaissant le lien entre le patrimoine mondial et le développement durable, les Etats Parties ont fait une recommandation en 2010/11, de célébrer le 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial sous le thème : « *Patrimoine mondial et développement durable : rôle des communautés locales* ». Par la suite, la 35^{ème} session du Comité du patrimoine mondial a adopté ce thème (35 COM 12D). Les sous-thèmes suivants étaient proposés aux Etats Parties comme un centre d'intérêt pour les réunions thématiques en 2012:
 - a. Le rôle des communautés locales dans le processus d'inscription et dans la gestion au jour le jour des biens aussi bien que dans la conservation des sites ;
 - b. Le rôle des communautés comme acteurs et bénéficiaires du point de vue social et économique;
 - c. Pratiques de gestion indigènes au patrimoine mondial;
 - d. Cartographie de connaissances traditionnelles pour les techniques et les pratiques de conservation;
 - e. Renforcer le rôle des communautés locales pour le tourisme culturel et l'écotourisme autour du patrimoine mondial;
 - f. Partenariats entre les secteurs publics et privés afin d'encourager le développement local et les revenus économiques des communautés locales.
7. La décision 35 COM 12D a encouragé aux Etats-parties de développer, de soutenir et d'exécuter des activités pour la promotion du 40^{ème} anniversaire et de notifier au Centre du patrimoine mondial leur intention d'accueillir des événements pour célébrer l'événement ; en plus, elle a encouragé aux Etats Parties à mobiliser les institutions, les programmes et les différents réseaux de l'UNESCO à rejoindre ces célébrations autour de l'anniversaire et d'établir un contact avec le public général.
8. Le gouvernement de Norvège (du 14-16 mai 2012) a accueilli une conférence internationale sur "**Vivre avec le patrimoine mondial**" à Røros, Norvège, comme faisant partie des activités précédant la célébration du 40^{ème} anniversaire. La conférence a discuté les stratégies et les moyens de : (i) accroître la sensibilisation locale sur les valeurs uniques du patrimoine mondial, (ii) faire participer les communautés locales aux processus d'inscription du patrimoine mondial, (iii) obtenir les avantages locaux du patrimoine mondial et (iv) documenter et reconnaître les systèmes de gestion traditionnels durables utilisés sur les biens du patrimoine mondial. Le centre d'intérêt de la conférence était interrégional, mettant l'accent sur l'Europe et l'Afrique.

1.3- Etat de conservation du patrimoine mondial

9. Malgré ce qui est évoqué ci-dessus, l'état de conservation du patrimoine mondial depuis plusieurs années révèle deux menaces principales ayant une incidence sur les biens culturels et naturels dans le monde entier:
- Le développement et l'infrastructure, y compris les constructions et les activités de développement, les transports et les infrastructures de service, la pollution et l'extraction des ressources physiques ;
 - Les questions de gestion et les aspects juridiques y compris les facteurs institutionnels.

Etant donné le pourcentage de menaces se rapportant aux projets de développement infrastructurel, le Comité du patrimoine mondial, en sa 34^{ème} session à Brasilia (du 25 juillet au 3 août 2010) a mis l'accent sur *“l'exigence d'une évaluation structurée de l'impact des projets principaux à réaliser dans les plus brefs délais afin d'évaluer l'impact potentiel des projets sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du patrimoine mondial.”*

1.4- Deuxième cycle de rapports périodiques dans la région Afrique

10. Dans le rapport sur le Deuxième cycle de rapports périodiques dans la région Afrique, adopté par le Comité du patrimoine mondial en juin 2011, *« l'extraction des ressources physiques est notée comme pertinente pour 21% des biens culturels ... et l'exploitation de carrières et/ou l'exploitation sont notées comme ayant une incidence sur 11 biens culturels. »*. Pour les sites naturels, *“l'exploration et l'exploitation de carrières ont un impact négatif sur 9 biens naturels et pourraient éventuellement avoir un impact sur encore 12 biens, ce qui implique que ces deux facteurs pourraient avoir un impact négatif sur les deux tiers des biens naturels dans la région Afrique”* (WHC 35 COM 7C). Ensuite, le lien entre le patrimoine mondial et le développement était noté comme une des questions critiques à aborder.
11. Sur la base de ces conclusions confirmées et récurrentes, dans sa Décision 35 COM 10A, le Comité du patrimoine mondial avait noté *“la demande des Etats Parties pour des efforts sérieux pour aborder de façon efficace les intérêts contradictoires de la conservation et des besoins de développement”*; le Comité a demandé au *“Centre de patrimoine mondial, en association avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain, d'organiser une réunion spéciale sur la gestion des impacts des activités de développement et de l'extraction de ressources dans et autour du patrimoine mondial dans la région Afrique.”*. Cette réunion spéciale a été organisée sous la forme de réunion d'experts en collaboration avec le gouvernement de la République d'Afrique du Sud et le secteur extractif. La réunion des experts a fait des recommandations aux Etats Parties, aux industries extractives et au Centre du patrimoine mondial.

1.5 LE PROGRAMME SUR LE PATRIMOINE MONDIAL ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

12. Conformément à la décision du Comité [35 COM 10A], le gouvernement de la République d'Afrique du Sud et le Fonds pour le patrimoine mondial africain ont développé un programme de sept (7) mois sur « Patrimoine mondial et développement durable ». Le programme comprend les activités suivantes :

- a. **Un rapport d'étude de situation** (mars et avril 2012) fournit une évaluation actualisée des relations entre le patrimoine mondial et les industries extractives dans la région Afrique et les recommandations faites dans le rapport ont été présentées lors de l'atelier des experts qui a eu lieu en mai 2012 (Afrique du Sud).
- b. **Un atelier d'experts sur “ Gérer les impacts des activités de développement et de l'extraction de ressources dans et autour du patrimoine mondial dans la région Afrique** (du 23-25 mai 2012, Maropeng, Afrique du Sud): la réunion d'experts a discuté les questions sur le terrain et les meilleures pratiques ; elle a aussi développé les meilleures pratiques à prendre en considération dans le cadre de la contribution africaine à la célébration du 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.
- c. **Une conférence internationale « Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique »** (Afrique du Sud): du 26-29 septembre 2012.

13. Conformément à la Décision du Comité du patrimoine mondial (35 COM 21D), le gouvernement de la République d'Afrique du Sud a proposé d'accueillir un événement à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial au nom du continent africain sur le thème **« Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique »**. La conférence discutera les expériences et examinera les possibilités relatives au patrimoine mondial et au développement durable en Afrique.

14. En outre, et avant la mise en œuvre du programme de sept mois, un atelier sur **“les sites du patrimoine et le tourisme durable”** (décembre 2011) a été organisé par le Fonds pour le patrimoine mondial africain, en association avec l'Agence suédoise de coopération internationale (à travers l'Ambassade suédoise en Afrique du Sud), pour quelques pays africains sélectionnés. L'atelier a conçu des projets pilotes générateurs de revenus autour des sites de patrimoine en Afrique du Sud, au Botswana et en Namibie.

1.6 CONFÉRENCE INTERNATIONALE: OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

15. La conférence internationale sur **«Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique »** est une contribution aux célébrations pour le 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. La conférence réunira les décideurs de haut niveau et les représentants des institutions gouvernementales, des institutions de patrimoine, des communautés locales et du

secteur de développement pour discuter le thème du patrimoine mondial et du développement durable en Afrique.

16. La Conférence internationale consistera en colloques pour (i) Les Ministres africains de la culture, du tourisme, de l'environnement et des mines (ii) les communautés locales vivant sur les sites du patrimoine mondial en Afrique, (iii) le secteur de développement et le secteur privé et (iv) l'industrie du tourisme. Les colloques se composeront de deux sessions plénières et parallèles, la présentation des travaux académiques, les vidéos/les films et expositions complémentaires. Les présentations et les discussions de la conférence seront basées sur le thème et les sous-thèmes de la conférence.
17. Le thème de la conférence vise à garantir inclusivement (i) la prise en compte des sous-thèmes du 40^{ème} anniversaire (l'alinéa 6) et (ii) la participation de toutes les parties prenantes pertinentes. Les participants identifieront les questions se rapportant à chaque sous-thème, et ils développeront des recommandations sur les meilleures pratiques et les stratégies. On attend que la conférence offre des liens alternatives mais complémentaires entre la conservation et le développement comme faisant partie de la position africaine sur le patrimoine mondial et le développement durable.
18. Il est attendu que la conférence internationale contribuera à la discussion globale sur **«Patrimoine mondial et développement durable : rôle des communautés locales»** à travers:
 - a. une meilleure articulation du rôle des biens du patrimoine mondial par rapport à l'agenda du développement durable,
 - b. une évaluation du rôle critique joué par le patrimoine mondial dans l'amélioration des moyens d'existence des communautés en Afrique,
 - c. le développement d'un cadre pour aborder la conservation et les besoins de développement sur le continent africain, et
 - d. faire des recommandations pour les politiques de développement aux niveaux national et régional.

1.7 CONFÉRENCE INTERNATIONALE: "PROGRAMME"

19. Un principe transversal à tous les sous-thèmes de la conférence sera d'identifier les moyens et les stratégies pour développer les systèmes de gestion durable pour les biens du patrimoine mondial en Afrique, face à la pression croissante du développement. Les sous-thèmes suivants guideront les colloques et les présentations académiques :
 - a. Patrimoine mondial, le développement durable et la réduction de la pauvreté
 - b. Patrimoine mondial et communautés locales
20. **Colloque des ministres africains de la culture, du tourisme, de l'environnement et des mines**
Le colloque des ministres africains sera une opportunité pour discuter le patrimoine mondial et le développement durable au niveau régional. Il permettra aussi de discuter les bases de la

position africaine dans le cadre de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.

21. Colloque sur le patrimoine mondial, le développement durable et la réduction de la pauvreté

Deux sessions en parallèle seront organisées sur:

a. Colloque sur le patrimoine mondial et le tourisme durable

Le colloque sur le patrimoine mondial et le tourisme durable examinera : (1) le tourisme comme stratégie pour la réduction de la pauvreté, (2) la politique de tourisme et les ressources de patrimoine en Afrique; (3) le marketing et le financement du patrimoine mondial, (4) le rôle du secteur du tourisme privé sur les sites du patrimoine mondial, (5) la gestion durable des sites du patrimoine mondial, (6) l'enrichissement communautaire et la participation aux projets touristiques du patrimoine mondial.

b. Colloque sur le patrimoine mondial et le développement / secteur privé

Le colloque discutera des stratégies pour faire en sorte que le développement en Afrique réponde aux exigences socio-économiques sans mettre en danger l'avenir du patrimoine mondial. Ce colloque discutera de : (1) comment intégrer les trois piliers de développement durable (environnemental, économique and social) dans les activités d'extraction et de développement dans et autour du patrimoine mondial, (2) les meilleures pratiques pour le développement durable autour des biens du patrimoine mondial, (3) la mise en œuvre et les défis associés aux études d'impact sur l'environnement, (4) le développement durable et la politique et (5), le cadre stratégique de durabilité entre le patrimoine mondial et les processus d'extraction. En plus, le colloque discutera (6) les programmes pour la réduction de la pauvreté et les impacts sur le patrimoine mondial, et (7) il fournira les directives sur la façon dont les communautés pourraient identifier les programmes qui existent en même temps que les valeurs des biens. Les secteurs ciblés comprennent les industries extractives, la pêche, la sylviculture, les industries pétrolières et gazières, les agences de développement des infrastructures, l'agriculture etc. dans le contexte du partenariat public-privés.

22. Colloque sur le patrimoine mondial et les communautés locales

Le colloque sur le patrimoine mondial et les communautés locales cherche à comprendre et à définir non seulement le potentiel, mais aussi le rôle inexploité des communautés pour ce qui est de la gestion et du développement du patrimoine mondial. Parmi les aspects à discuter figurent : (1) les expériences concernant « vivre avec le patrimoine mondial » selon une perspective communautaire, (2) l'effectivité de l'enrichissement et de la participation des

communautés qui vivent dans et autour des sites de patrimoine mondial, (3) les obligations/les responsabilités des communautés pour la protection et la conservation des sites du patrimoine mondial,(4) les opportunités entrepreneuriales liées aux sites du patrimoine mondial,(5) les stratégies pour renforcer le rôle des communautés locales dans le tourisme durable dans et autour des sites du patrimoine mondial, et (6) les programmes éducatifs pour donner les moyens aux communautés. Le point fort de ce sous-thème sera constitué par les témoignages des communautés invitées qui habitent dans et autour des propriétés du patrimoine mondial en Afrique.

23. Séminaire académique: questions transversales sur le thème de la conférence

Le séminaire sur les questions transversales comprendra les présentations en parallèle des documents se rapportant aux sous-thèmes de la conférence: (i) le patrimoine mondial, le développement durable et la réduction de la pauvreté (ii) le patrimoine mondial et les communautés locales. L'organisation des présentations seront guidées par le nombre de documents approuvés.

1.8- PARTENAIRES DU PROGRAMME

24. La conférence internationale est organisée conjointement par le Ministère des arts et de la culture (Afrique du Sud), le Ministère des affaires environnementales (Afrique du Sud), le Ministère national de tourisme (Afrique du Sud), le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Fonds pour le patrimoine mondial africain et la Fondation Peace Parks.